

■ **Jean-Claude Nicolet**, à Veytaux, ferblanterie, couverture, étanchéité, paratonnerre (FOSC du 16.07.1996, p. 4267).  
Par décision du 28 février 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.  
Journal no 3349 du 26.03.2002  
(00410046 / CH-550.0.047.372-5)